

Les relations médecin conseil – médecin prescripteur, une collaboration gagnante pour les malades assurés sociaux

Caisse Nationale des Assurances Sociales, Algérie

Face aux défis dictés par le progrès de la science et les mutations sociodémographiques et épidémiologiques impactant considérablement le système de santé, la collaboration médecin conseil / médecin prescripteur devient aujourd'hui plus qu'une nécessité.

Consciente de ce défi, la CNAS a initié une première rencontre avec les médecins prescripteurs, sous l'égide de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

La rencontre qui s'est tenue le 17 juillet 2018 à Alger a été rehaussée par la présence de Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que M. le Secrétaire Général du Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Cette démarche cristallise une volonté commune des parties prenantes à insuffler une dynamique nouvelle en matière de relation confraternelle qui mérite d'être entretenue et fructifiée par son élargissement aux onze autres régions ordinales, sur une période d'une année.

Nos deux institutions partagent un destin commun, à travers une relation qui existe déjà sur le terrain, régie notamment par le code de déontologie médicale et les lois de sécurité sociale.

Le développement du Système de Sécurité Sociale a contribué au bien-être social de nos concitoyens et à l'amélioration des indicateurs socio-économiques acquis, qu'il faut impérativement préserver pour les générations futures. C'est dans cette optique que notre Caisse a recentré son partenariat sur le médecin-prescripteur, sous l'autorité morale du CNOM, et avec le concours inclusif de toutes les sociétés savantes afin de mettre en place des passerelles de communication et une coopération durable dont le but est d'offrir, aux assurés sociaux et leurs ayants droit, une prise en charge optimale.

L'optimisation de la qualité de prise en charge ne peut être envisageable que par le renforcement de la relation confraternelle entre les médecins conseils et les médecins prescripteurs et ce, dans l'intérêt du malade et de la profession.

par le renforcement de la relation confraternelle entre les médecins conseils et les médecins prescripteurs et ce, dans l'intérêt du malade et de la profession.

L'amélioration de la qualité des soins passe également par la réorganisation du système de santé, en replaçant le médecin généraliste au cœur du parcours de soins, en étroite coordination avec le médecin spécialiste, d'où la nécessité de promouvoir la régulation des pratiques médicales, par la mise en place de référentiels médicaux opposables, avec le concours du Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière et les sociétés savantes.

De même, le volet formation doit constituer la pierre angulaire dans notre stratégie, par le renforcement de l'enseignement, durant le cursus des études médicales, de l'économie de santé ainsi que la réglementation. L'amélioration de la qualité des soins passe également par la réorganisation du système de santé, en replaçant le médecin généraliste au cœur du parcours de soins, en étroite coordination avec le médecin spécialiste, d'où la nécessité de promouvoir la régulation des pratiques médicales, par la mise en place de référentiels médicaux opposables, avec le concours du Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière et les sociétés savantes.



en matière de sécurité sociale ; sans négliger l'apport de la formation médicale continue, garant du maintien à jour des connaissances médico-réglementaires des médecins conseils et des médecins prescripteurs.

La formation vise à assurer une « maîtrise médicalisée » des dépenses, par la promotion du « juste soin au juste coût », afin de réorienter les ressources vers des services à valeur ajoutée pour la santé de l'assuré social.

Cette ambition, qui constitue un axe majeur du plan d'action de la CNAS en 2019, va aboutir à une modernisation de l'approche globale de la prise en charge des malades assurés sociaux, axée sur la qualité, l'efficacité et la sécurité des soins mais surtout une satisfaction des bénéficiaires de la sécurité sociale pour consolider les acquis sociaux et consacrer notre mission primordiale et noble de service public.